

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire, et suivant convocation adressée individuellement le 14 septembre. Tous les conseillers sont présents à l'exception de David LE BORGNE et Virginie MASSEY.

David LE BORGNE a donné pouvoir à Thierry MAGUEREZ

Virginie MASSEY a donné pouvoir à Aurélie VEN.

Secrétaire : Fabienne MADEC

Membres en exercice :	Présents : 13	Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------------	---------------	--------------	-----------	------------	----------------

OBJET : ACQUISITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR L'ESPACE JEUNES

Monsieur le Maire rappelle les animations mises en place depuis le 3 janvier 2022, suite à l'embauche d'une animatrice.

Les missions générales du poste est :

- Accueillir le public jeune (11 – 18 ans) dans les locaux et espaces municipaux et les accompagner sur les sorties et animations
- Animation d'ateliers spécifiques avec les écoles des 2 communes dans le cadre d'une mise à disposition
- Construire, animer et conduire différentes activités en lien avec le projet pédagogique des 2 communes et du territoire communautaire (CCPL)
 - ...dans le respect de la réglementation en vigueur des accueils de loisirs
 - ...en assurant la sécurité physique, morale et affective du public

L'envie de répondre aux différents besoins prioritaires que les jeunes ont exprimés lors de questionnaire réalisé cet été. Au sein même de nos communes, les mêmes besoins prioritaires ont été exprimés par nos jeunes (Après discussions avec eux). La volonté est de :

- Favoriser l'apprentissage à la vie citoyenne : participation active à la vie sociale des communes, interventions intergénérationnelles.
- Permettre à tous, l'accès à des loisirs de qualité, à un accueil et à une écoute des jeunes. Améliorer le tissu relationnel dans les communes en étant à la base d'actions communes et fédératrices.
- D'avoir une cohérence éducative sur les différents temps des jeunes, les rendre acteur de leurs projets.

L'achat de matériel pédagogique est nécessaire pour mener à bien les différents projets.

Monsieur le Maire informe que la Caisse d'allocations familiales du Finistère peut subventionner l'achat de matériel pédagogique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **VALIDE** les différentes animations mises en place depuis le 3 janvier par l'animatrice.

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID : 029-212902647-20220926-20220905-DE

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** le Maire à transmettre une demande de subvention à la CAF pour l'équipement de matériel pédagogique.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaire à cette demande.

Le Maire

Bernard MICHEL



[Handwritten signature]
Bernard MICHEL